

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 07/04/2026

Membres en exercice : 19

Etaients présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Marie-Pierre COSQUER, Nathalie CROUZIER, Corinne RAPHALEN, Martine COIC,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, DEULCEUX Jean

Absents excusés : Laetitia LE GURUN procuration à Olivier BODILIS, Marion LE GOFF

Secrétaire de séance : Hervé le COZ

Objet : Délibération n°2026-0022 – Choix des délégués, référents, correspondants dans différentes instances

SDEF

Le conseil municipal doit désigner ses représentants au SDEF au nombre de 2 titulaires et 2 suppléants. Ces élus seront appelés à siéger dans les comités territoriaux mais aussi au sein des collèges électoraux qui sont au cœur de représentation des collectivités membres du SDEF.

Monsieur le Maire propose :

Délégué Titulaire 1 : Olivier BODILIS

Délégué Titulaire 2 : David BRIEC

Délégué Suppléant 1 : Philippe RONARC'H

Délégué Suppléant 2 : Mickaël LE COZ

COMITE DE GESTION DE L'ECOLE

avec les représentants de la commune de PLOVAN

Délégués titulaires : Olivier LAURAIN, Philippe RONARC'H, Nelly VIVIEN

Délégués suppléants : Michèle BUREL, Christelle GUEZENGAR, Corinne RAPHALEN

CONSEIL PORTUAIRE

Monsieur le Maire propose : Olivier BODILIS, Patrick ABRY

CNAS

Il convient de désigner un délégué des élus au sein du Centre National d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose : Michèle BUREL

OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire propose : Jacques DYONIZIAK, Marie-Pierre COSQUER

RESERVE NATURELLE REGIONALE

Monsieur le Maire propose : Olivier BODILIS, Laëtitia LE GURUN, Nathalie CROUSIER

VIGIPOL

Monsieur le Maire propose : Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Mickaël LE COZ

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire propose : Mickaël LE COZ, Patrick ABRY

CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire propose : Patrick ABRY, Mickaël LE COZ

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité,
- **VALIDE** les propositions du Maire.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 13 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Philippe Ronarc'h

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260413-2026_0022-DE

Hervé Le Coz

Visa de la préfecture :

15/04/2026

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication